## DÉCLARATION CONJOINTE DE L'UNESCO ET DU GVTC AU NOM DU

COLLÈGE 7: ENTITÉS MULTILATÉRALES ET INTERGOUVERNEMENTALES À LA 6<sup>ième</sup> RÉUNION DU CONSEIL DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO TENUE LE 13 JUIN 2019 À MALABO, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ÉQUATORIALE

## **UNESCO et GVTC**

- Excellence Monsieur le Ministre d'Etat et Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,
- Excellences, Messieurs et Mesdames les Ministres présents,
- Mesdames et Messieurs les Représentants de la CEEAC, l'UE, la COMIFAC, l'OCFSA,
- Distingués participants,
- Mesdames et messieurs,

Au nom du Collège des organisations multilatérales et intergouvernementales, nous tenons à féliciter Son Excellence François-Xavier de Donnea pour l'organisation du dialogue politique de haut niveau du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC). Le Collège 7 souhaite réitérer son engagement au nom des organisations intergouvernementales à collaborer avec le Facilitateur pour une conservation durable dans le Bassin du Congo.

## Déclaration de l'UNESCO

L'UNESCO souhaite dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable, promouvoir la Coopération transfrontalière pour une gestion efficace des écosystèmes d'Afrique Centrale.

Parce que les frontières entre les pays ne coïncident pas toujours avec les limites des sites, constituant ainsi une entrave au respect de l'intégrité et de la protection de la biodiversité des espaces forestiers, la coopération transfrontalière s'apparente comme un levier à actionner.

Pour atteindre cet objectif qui contribuera par ailleurs à renforcer l'intégration régionale, à réduire la pauvreté et les impacts des défis contemporains (Changement climatique, respect des droits humains) de nombreux défis doivent être surmontés. En particulier l'harmonisation des corpus législatifs des Etats ainsi que des systèmes de gestion et de gouvernance. La COMIFAC y travaille et nous ne doutons pas de ses capacités.

Aujourd'hui plus que jamais, les sites du patrimoine mondial et les réserves de biosphère doivent avoir une fonction de médiation importante et contribuer à favoriser le dialogue et la compréhension au-delà des frontières nationales mais aussi assurer une implication effective des populations riveraines des forêts et aires protégées. Il est souhaité que l'Afrique Centrale améliore sa représentativité sur les Listes du patrimoine mondial et des réserves de biosphère.

Les différents sites inscrits sur ces Listes font face à de nombreuses menaces avec en tête le braconnage transfrontalier. Cette situation peu reluisante a entrainé l'inscription de la moitié des sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril du fait de la perte des valeurs biologiques et fauniques qui ont justifié leur classement.

Deux projets phares sont en ce moment mis en œuvre, BIOPALT et CAWHFI dans la perspective :

- D'améliorer la représentativité de la sous-région sur les Listes : des études sont en cours pour l'inscription des parcs d'Odzala Kokoua, Ivindo et le lac Tchad ;
- De renforcer la gestion des sites existants ;
- De renforcer les capacités des communautés riveraines pour le développement des activités d'économie verte.
- Conformément aux recommandations de l'atelier régional de N'Djamena, l'UNESCO facilite dans le cadre du Programme Homme et Biosphere (MAB), en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de concertation sur la transhumance dans l'optique d'analyser les questions fondamentales qui lui sont liées et d'en développer les solutions idoines. Une note conceptuelle est en cours de finalisation.

 Un forum UNESCO-Chine a été organisé les 03 et 04 juin 2019 à Paris sur le renforcement des capacités et la coopération pour le patrimoine mondial.

## **GVTC**

Le Grand Paysage des Virunga comprend 7 aires protégées (Virunga, Sarambwe RDC; Volcanos, Rwanda; Mgahinga, Reine Elizabeth, Montagnes Rwenzori, et les Parcs nationaux Semuliki en Ouganda). Ces parcs dans les 3 pays, sont contigus et font partie des Forêts du Bassin du Congo.

Le GVTC a pour mandat de coordonner la collaboration, le courtage, la médiation et la gestion de l'information en vue d'améliorer la conservation du paysage des Grands Virunga, ce qui permettra d'améliorer les moyens de subsistance, la paix et la sécurité dans la région.

Il a été établi que la cause sous-jacente des principaux défis à l'amélioration de la conservation dans le GVTC est la mauvaise gouvernance du partage des avantages tirés des ressources naturelles. Les communautés de première ligne du PGV sont parmi les plus pauvres de l'Afrique rurale et vivent au milieu des richesses des parcs forestiers du PGV. Il en résulte des parcs illégaux, pour obtenir les ressources nécessaires à leur survie, et utilisés par des criminels pour le trafic illicite des ressources naturelles.

Pour surmonter ce défi de conservation, il est nécessaire de renforcer les capacités des autorités du parc en tant qu'institutions et de leur personnel afin de s'assurer que les parcs génèrent suffisamment de ressources, mais aussi, de mettre en place un mécanisme de répartition équitable de ces ressources pour l'amélioration des moyens de subsistance des communautés, afin d'offrir aux communautés des raisons de s'approprier et de défendre les ressources naturelles du PGV.

Plusieurs conflits homme-faune émergent dans le paysage. C'est le cas lorsque des communautés se rendent illégalement dans les parcs pour y braconner et lorsque des animaux sauvages quittent les parcs et détruisent les cultures qui constituent le moyen de subsistance des communautés. Dans les deux cas, la loi accorde plus de pouvoirs

aux autorités du parc. Les gardes forestiers n'ont pas reçu de formation suffisante pour traiter de tels cas et il y a assez souvent des plaintes pour violation des droits de l'homme contre ces gardes. Il est donc nécessaire de recycler les gardes forestiers du parc dans des approches compatibles avec les droits de l'homme dans le traitement des atteintes à la faune sauvage. Le PGV a également mis en place une stratégie de braconnage zéro dans l'ensemble du PGV qui a également besoin d'un soutien financier.

Le changement climatique est un autre défi qui nous interpelle aujourd'hui et qui comporte plusieurs aspects liés à la conservation. Certains des conflits entre les espèces sauvages humaines sont associés aux changements climatiques. Lorsque les récoltes sont mauvaises à cause de sécheresses ou d'inondations, les communautés ne trouvent pas d'autre alternative que d'entrer illégalement dans les parcs pour trouver d'autres moyens de subsistance. Il est impératif que les autorités du parc et les communautés locales aient la capacité de gérer les effets du changement climatique et les mesures d'atténuation.

Le dialogue politique de haut niveau offre une grande opportunité pour la réalisation des objectifs du Collège 7.